Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-200094662-20250603-2025-095-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 03/06/2025

DECISION DU PRESIDENT
DELEGATION DU COMITE SYNDICAL

N°DC-2025-097

Objet :

Schémas directeurs d'assainissement des communes de Saint Haon le Chatel, Saint Martin d'Estréaux et Lentigny Villemontais

LE PRESIDENT,

Vu l'arrêté inter préfectoral n°117 du 29 décembre 2023 relatif à l'adhésion de la Communauté d'agglomération Loire Forez, des communautés de communes des Vals d'Aix et d'Isable, du Pays d'Urfé et de Marcigny au syndicat mixte « Roannaise de l'eau » ;

Vu la délibération n°2025-037 du comité syndical du 21 mai 2025 donnant délégation de pouvoir au Président pour demander les subventions ;

Considérant que les crédits de l'appel à partenariat du Département de la Loire sont attribués en vue de la réalisation d'investissements ;

Considérant les opérations inscrites dans une programmation pluriannuelle en assainissement (Schémas directeur d'assainissement).

Considérant que chaque opération peut faire l'objet d'un soutien financier du Département à hauteur de 20% maximale ;

Considérant que le plan de financement pour la réalisation de ces 3 actions est le suivant :

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Réalisation du schéma directeur d'assainissement de la commune de Saint Haon le Châtel	62 000 € HT	Subvention Département de la Loire	12 400 € HT
		Subvention Agence de l'Eau Loire Bretagne	31 000 € HT
		Auto-financement	18 600 € HT
Réalisation du schéma directeur d'assainissement de la commune de Lentigny - Villemontais	104 000 € HT	Subvention Département de la Loire	20 800 € HT
		Subvention Agence de l'Eau Loire Bretagne	52 000 € HT
		Auto-financement	31 200 € HT
Réalisation du schéma directeur d'assainissement de la commune de Saint Martin d'Estréaux	62 000 € HT	Subvention Département de la Loire	12 400 € HT
		Subvention Agence de l'Eau Loire Bretagne	31 000 € HT
		Auto-financement	18 600 € HT

En conséquence, Monsieur le Président

DECIDE

1°) demander au titre de « APPEL A PARTENARIAT – Eaux et milieux aquatiques » attribué par le Département de la Loire une subvention à Roannaise de l'eau afin de soutenir le projet de schémas directeurs d'assainissement des communes de Saint Haon le Chatel, Saint Martin d'Estréaux et Lentigny Villemontais ;

2°) de préciser que le montant maximum de la subvention est fixé à 45 600 € HT ;

3°) autoriser Jean-Philippe NOAILLY pilote du projet à déposer le dossier de demande au nom de Roannaise de l'eau.

Roanne, le 3 juin 2025

Le Président,

Daniel FRECHET